

Lors de sa réunion du 7 septembre 2017, les 10 conseillers présents ont pris les décisions suivantes, sous la présidence de Mme Laemlin, Maire.

### 1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 3 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, sans observation, le procès-verbal de la réunion du 3 juillet 2017.

### 2) ARRETE DE M. LE PREFET DU HAUT-RHIN PORTANT REGLEMENT DES BUDGETS PRIMITIFS 2017 DE LA COMMUNE DE CHALAMPE ET LES RENDANT EXECUTOIRES

Mme le Maire donne lecture de l'arrêté du Préfet en date du 10 juillet 2017 reçu en Mairie le 18 juillet 2017 portant sur :

- \*le règlement du budget principal 2017 de la commune et le rendant exécutoire.
- \*le règlement du budget annexe Eau et Assainissement 2017 et le rendant exécutoire

Ces documents ont été transmis aux conseillers municipaux le 21 juillet 2017.

M. CLEMENT, Adjoint explique que le rejet d'un budget a un impact sur le fonctionnement de la commune et de ses habitants.

Il donne de nombreux détails et notamment que le budget 2017 a été calqué sur les dépenses réelles en 2016 pour le fonctionnement.

Pour l'investissement, il appartient au Conseil Municipal de voter les crédits nécessaires pour les nouveaux projets 2017, les montants prévisionnels proposés ayant été annulés par M. le Préfet.

M. HATTENBERGER présente la facture de la Société GAIAL d'un montant de 1 332 € TTC suite à la non réalisation des travaux des sanitaires filles à l'école primaire. Il explique que ces travaux n'ont pu se faire cet été, vu le retour tardif de M. le Préfet quant à notre budget non voté par le Conseil Municipal. Vu l'ampleur des travaux, il faudra attendre l'été prochain pour la réalisation pendant les grandes vacances.

### 3) TRANSPORT DES ENFANTS DANS LE CADRE DU RPI – RESULTAT DE LA CONSULTATION

Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour le marché d'un service de transport régulier d'élèves dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal Bantzenheim – Chalampé le 03 juillet 2017.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 08 août 2017.

Le transport a été confié à l'entreprise TRANSDEV GRAND EST à Illzach pour un montant annuel TTC de 38 135 € correspondant à 36 semaines de service à compter du 4 septembre 2017.

#### 4) AMENAGEMENT DE L'ANCIEN CENTRE VILLAGE – RESULTATS DE LA CONSULTATION

M. HUARD, Adjoint explique à l'assemblée que suite à la consultation du 11 juin 2017 pour les 3 lots de travaux relatifs à l'aménagement de l'ancien centre, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 2 août 2017.

Les lots de travaux, après négociation, ont été attribués comme suit :

Le lot n° 1 – VRD et aménagements qualitatifs / Entreprise EIFFAGE de Réguisheim pour un montant de 906 384 € HT

Le lot n°2 – Eclairage public / CREATIV TP de Staffelfelden pour un montant de 64 430 € HT.

Le lot n° 3 – Espaces verts et mobiliers / Entreprise Thierry Muller de Richwiller pour un montant de 114 635 € HT.

La réunion avec les riverains concernés par les travaux est prévue le 21 septembre 2017 à 19 h à la salle des chênes.

Le Conseil Municipal est invité à y participer.

#### 5) VIABILISATION DE PARCELLES A CHALAMPE LE BAS – RESULTAT DE LA CONSULTATION

M. HUARD, Adjoint, rappelle à l'assemblée que lors de sa réunion du 16 février 2017 le Conseil Municipal avait accepté la réalisation des travaux de viabilisation dans le prolongement de la rue de Rumersheim pour un montant estimé à 150 000 € TTC.

Une consultation a été lancée le 13 avril 2017 et la commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 juillet 2017.

L'entreprise TPV de Rouffach a été retenue pour un montant TTC de 104 458 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VOTE**                    **les crédits nécessaires comme suit :**

- **Au budget principal de la commune, un montant de 100 000 € est inscrit au 23151**
- **Au budget annexe « eau et assainissement » un montant de 20 000 € sera inscrit au compte 212 du BP 2017 - aménagement de terrains - pour le financement des réseaux humides dans le cadre de ces travaux.**

## **6) ETUDE POUR LA REQUALIFICATION PAYSAGERE DU CIMETIERE**

Mme LAEMLIN rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 22 mai 2017, le Conseil Municipal avait accepté la proposition de l'agence LAP'S pour un montant de 5 760 € TTC pour une étude d'un point de vue paysager mais également fonctionnel du cimetière situé rue du ruisseau. L'étude permettra une estimation financière et la réalisation d'une esquisse.

Cependant le budget 2017 n'ayant pas été voté par le Conseil Municipal, il y a lieu de voter les crédits nécessaires pour pouvoir donner suite à ce dossier.

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire un montant de 6 000 € à l'article 2116 – cimetières -du budget primitif 2017.**

Mme LAEMLIN précise qu'un groupe de travail sera composé, en sollicitant des personnes se rendant régulièrement au cimetière.

Elle demande qui veut participer au groupe de travail ? M. Daniel TOUPIOL le souhaite.

## **7) ECLAIRAGE PUBLIC DE L'ILE DU RHIN**

M. HUARD, Adjoint présente à l'assemblée des devis relatifs à l'installation de 4 nouveaux candélabres près des habitations de l'île du Rhin.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,**

**de faire réaliser les travaux par l'entreprise CREATIV TP de Staffelfelden pour un montant TTC de 17 485 €.**

M. HUARD présente également un devis relatif à l'éclairage du parking de l'île du Rhin.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,**

**de faire réaliser les travaux par l'entreprise (installation de 2 candélabres avec des leds) CREATIV TP de Staffelfelden pour un montant TTC de 5 986 €.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire un montant de 30 000 € à l'article 21534 – réseaux d'électrification du budget primitif 2017.**

## **8) MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU**

Monsieur HATTENBERGER, Adjoint, rappelle que le Plan Local d'Urbanisme communal a été approuvé par délibération du 26 janvier 2006 ainsi que la modification approuvée par le conseil municipal le 11 juin 2009.

M. HATTENBERGER explique qu'il convient de procéder à une modification simplifiée du document d'urbanisme communal pour la rectification de l'article AUa7 « Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives » notamment le point 7.1 comme suit :

La distance comptée horizontalement de tout point d'une construction au point de la limite séparative qui en est le plus rapproché doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points sans pouvoir être inférieure à 4 mètres. Les piscines devront être implantées à 2 mètres au moins des limites séparatives ».

Le projet de la modification simplifiée sera notifié aux personnes publiques associées et mis à la disposition du public en mairie pendant une durée d'au moins un mois.

A l'issue de la mise à disposition, Madame le Maire, en présentera le bilan devant le conseil municipal, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

**Après avoir entendu l'exposé de M. HATTENBERGER, Adjoint, et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE de mettre le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme et l'exposé des motifs à disposition du public en mairie, aux jours et horaires d'ouverture pour une durée d'un mois du 02/01/2018 au 31/01/2018 inclus ;**

## **9) ADHESION AU SYNDICAT DE LA VILLE DE HESINGUE**

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la ville de Hésingue adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité sur le territoire cité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté, par délibération du 26 juin 2017, l'extension du périmètre du Syndicat à la ville de Hésingue pour le territoire cité (sous réserve de l'aboutissement de la procédure de modification des limites territoriales entre les villes de Saint-Louis et de Hésingue) à une date d'effet identique à celle où sera prononcée cette modification territoriale ;

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion au Syndicat de la ville de Hésingue.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'adhésion de la ville de Hésingue pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la ville de St. Louis**

## 10) DEMANDES DE SUBVENTIONS

Mme FLAUSSE présente la liste des demandes de subventions pour 2017 proposée par la commission « Personnes âgées, Enfance & jeunesse » lors de sa réunion du 19 juin 2017.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

**VOTE les subventions suivantes :**

*APAMAD	335 €
*APALIB	180 €
*Banque alimentaire	300 €
*Chiens guides d'aveugles	150 €
*Prévention routière	100 €
*Delta Revie	120 €
*Groupement d'action sociale	1.040 €
*Union bucco-dentaire	95 €
*Union dép. sapeurs-pompiers	360 €
*Bibliothèque départementale	60 €
*AIDES (sida et hépatites virales)	100 €
*AFSEP (sclérosés en plaques)	100 €
*Ligue contre le cancer	500 €
*Association Alzheimer	350 €
*SEPIA (suicide – écoute – prévention adolescents)	100 €
*AFAPEI (personnes handicapées mentales)	200 €
*AFM Téléthon	150 €
*ARAME (hôpital de Hautepierre)	450 €
*ARAHM aide aux handicapés moteurs	150 €
*Coopérative scolaire école primaire 72 enfants X 18 €	1 296 €
*Coopérative scolaire école maternelle 32 enfants X 13 €	416 €

*CIS Rhin Hardt (6 enfants X 163 € selon dél. du CM du 22.05.2017)	978 €
*Collège Monod à Ottmarsheim (1 enfant en déplacement à Lorient selon dél. du CM du 22 mai 2017)	163 €
*Ecole de musique Bantzenheim (12 enfants X 385 €)	4 620 €
*Paroisse réformée de Riedisheim et de Rixheim (voir délibération du CM du 15.10.2015)	6 000 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide**

**D'INSCRIRE un montant de 18 313 € au compte 6574 du budget primitif 2017.**

Les associations du village devront soumettre leurs demandes de subventions dans les meilleurs délais afin que ce point soit mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil Municipal. Mme FLAUSSE informe l'assemblée de la création d'une nouvelle association : « les amis de Le Vignau ».

## 11) BIENNALE DE LA PHOTO

Mme LAEMLIN rappelle à l'assemblée que depuis 2016, la commune a participé à la Biennale de la photo par la mise en place de 3 supports avec des photos dans le parc des galets.

Une participation pour 2017 est sollicitée avec pour thème « les attractions ».

Un parcours cycliste pour visiter les lieux d'exposition sera mis en place ainsi qu'une exploitation pédagogique à destination des enfants de l'école primaire, qui permettra une approche de l'art et de la culture par le biais de la photo.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DONNE un avis favorable à la mise en place de trois nouvelles photos et la participation de l'école primaire pour un montant de 3 500 €**

## 12) INFORMATIONS DIVERSES

☞ Une réunion avec les riverains concernés par les travaux dans l'ancien centre village est prévue le 21 septembre 2017 à 19 h – Salle des chênes.

### Ilot central du quartier du Ruisseau :

Un groupe de travail est constitué dans le cadre de l'étude menée avec l'AURM pour l'îlot central du quartier du Ruisseau. Il est composé de :

Mme LAEMLIN, MM. HATTENBERGER, HUARD, CLEMENT, Adjoints, Mme FLAUSSE, Adjointe et Mme COTTER, ainsi que les membres de la commission urbanisme.

La prochaine réunion est fixée au 18 septembre 2017 à 17 h à la mairie.

- ☞ Mme LAEMLIN évoque « le grand arrêt » chez SOLVAY depuis le 05 septembre 2017. 800 personnes supplémentaires seront présentes sur le site à partir du 2 octobre 2017.

## 13) DIVERS

### ☞ Dates à noter :

- Portes ouvertes à l'Ehpad les Molènes à Bantzenheim le 03 octobre 2017 de 10 h à 17 h.
- Réunion publique le 5 octobre 2017 à 19 h 30 – Salle des chênes

### Les sujets qui seront traités sont :

- \*la participation citoyenne
- \*les compteurs d'électricité Linky – Pour et contre
- \*le transport à la demande.

Les conseillers sont invités à proposer d'autres sujets s'ils le désirent.

- ☞ Expo de peintures les 14 et 15 octobre 2017. Vernissage le 14 octobre 2017 à 16 h 30 et apéritif musical le 15 octobre 2017 à 11 h.

- ☞ **La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 16 octobre 2017 à 20 h.**

- ☞ La commission réunie est fixée au 12 octobre 2017 à 19 h 30.

- ☞ Les bilans d'activités de la brigade verte pour les mois de mai 2017, juin 2017 et juillet 2017 sont diffusés à l'assemblée.